



ASSOCIATION COCIP

Collectif de Citoyens Indignés par le Projet d'incinérateur
MJC de Fléac, 6 Place de l'église

Lettre ouverte à M. le Maire d'Angoulême, Pt de l'agglomération

M. le maire,

Le projet d'incinérateur géant projeté par CALITOM sur la commune d'Angoulême nous paraît dangereux, inadapté, et porteur de lourdes conséquences.

1- L'emplacement sur le site de la poudrerie dépollué à grands frais et dont le sol reste marqué en profondeur par 200 ans de productions dangereuses, *est situé au milieu des populations, et la cheminée de l'incinérateur* produira ses émanations *à l'altitude du plateau d'Angoulême*. Avec ses 42 m, elle sera plus haute que la cathédrale.

2- Sous les vents dominants : le site prévu à l'ouest de l'agglomération d'Angoulême, donc sous les vents largement dominants d'ouest, *met en danger potentiel 60 000 habitants dans un rayon de cinq kilomètres*, dangers aggravés par la situation du site *dans une cuvette et en zone inondable*. D'autre part, les premiers secteurs touchés par les émanations toxiques seront les *quartiers populaires de Basseau et de la Grande Garenne, qui ont de nombreux établissements scolaires, de même que les sportifs du stade des Trois Chênes*.

3- Le terrain SNPE, potentiel éolien

Un document récent du 10 octobre 2023 émis par le Grand Angoulême recense les zones susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables : *le terrain de la SNPE y figure comme « potentiel éolien »* : c'est bien la preuve que les vents y sont particulièrement actifs.

4- Des risques sanitaires avérés (dioxine, métaux lourds, CO2, émanations toxiques...) : malgré les dénégations vertueuses des techniciens, les scientifiques pointent des risques sanitaires avérés amplifiés par le constat que la nocivité des faibles doses subies en continu est désormais reconnue. *De plus les filtres n'arrêtent que certaines pollutions* alors que des produits nouveaux sont créés en permanence par l'industrie, ou générés par le redoutable *effet cocktail* à l'intérieur de l'incinérateur, donc non-maîtrisés. Et les *PFAS*, les inquiétants *« polluants éternels »*, sont bio-accumulables.

5- Un projet qui va nuire gravement à l'attractivité et à l'image d'Angoulême : qui voudra venir habiter dans une ville et une agglomération soumises directement aux émanations toxiques ? L'immobilier va s'effondrer. Quelle publicité pour les festivals, et comment attirer les actifs ? De plus ce projet est *en contradiction avec la politique touristique des bords de Charente* : zone Natura 2000 en bordure du fleuve où pénichettes, cyclistes (dont la flow-vélo et la Scandibérique), promeneurs... sont de plus en plus nombreux. L'image d'Angoulême, ville de l'image, du cinéma, de la nature verte et du bien vivre, sera largement écornée.

6- Un projet surdimensionné : le double des besoins estimés de la Charente ! Ce projet est censé pallier l'échec du système de broyage mécanique implanté à Sainte-Sévère et la fin programmée de

l'enfouissement. Or les prévisions des déchets charentais autour de 2030, date prévue pour la mise en activité, sont estimées autour de 60 000 tonnes, et le projet est prévu pour 120 000. Notons que les estimations volumétriques de CALITOM s'arrêtent à 2025 pour une mise en service en 2030. Le calcul est donc erroné car il manque cinq ans de diminution. Et la population de la Charente, vieillissante, va diminuer.

7- « La poubelle de la région » : il est en effet prévu d'aller chercher des déchets du Libournais et du Jonzacais alors que les incinérateurs de Rochefort et La Rochelle en manquent. Et quand les déchets vont diminuer, il faudra aller bien plus loin pour alimenter la machine qui ne doit pas s'arrêter.

8- Un projet à contretemps et en distorsion avec les préconisations du GIEC (production de CO2 supplémentaire), **de l'Europe** (moratoire dès 2017), et en contradiction avec la **politique officielle de réduction des déchets**. D'autres villes plus soucieuses de l'environnement revoient leurs projets à la baisse ou adaptent leurs infrastructures au lieu d'en construire de nouvelles (Cenon-33, Besançon...)

9- LE PROJET EST INCOMPATIBLE AVEC LE PLAN REGIONAL : le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets **« considère que la capacité actuelle d'incinération est suffisante et ne prévoit pas de capacité d'incinération supplémentaire en Nouvelle Aquitaine »** (7.4.2)

10- La mutualisation avec Libourne et Jonzac ne se justifie plus :

« L'incinérateur d'Echillais (17) cherche des pistes pour faire tourner son four à plein » (Sud-Ouest 29/6/23) et la Gironde se réorganise : **une structure de mutualisation de tous les syndicats de déchets de la Gironde est en prévision** dès la fin du contrat actuel très déséquilibré avec Véolia dès fin 2027.

11- La valorisation énergétique est l'argument vertueux de CALITOM. Or le même Plan Régional précise que les coopérations entre collectivités **« permettront ainsi de mutualiser les capacités de valorisation EXISTANTES »**. (7.4.2) Donc pas de nouvelles capacités.

12- Un coût très important et difficile à maîtriser : 110 millions d'€ annoncés, mais d'ici 2029 les données économiques et financières auront changé et le coût sera bien supérieur.

13- Un réseau routier inadapté nécessitant d'importants d'infrastructures : qui va les prendre en charge ?

14- Les trois sites annoncés potentiellement consommateurs de l'énergie produite sont éloignés du site de production : **or le coût du transport est de 1 million d'euros par kilomètre.**

En résumé, un projet à caractère purement industriel, dangereux, dispendieux, hasardeux, et négligeant la santé de la population angoumoisine, notamment les enfants des écoles et les sportifs de plein air.

M. Le Maire, avec la signature d'un permis de construire, votre responsabilité dans ce projet serait très largement engagée.